

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1997

Québec, le 27 février 1997

Monsieur Gilles Perreault
Directeur général
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire, C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B1

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)
Lettre du 8 janvier 1997**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 25 février 1997, des mesures prises par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait été à même d'apprécier la qualité de la mise en oeuvre du programme offert par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle considérait toutefois que certains points, liés à la pertinence et à la cohérence du programme, pouvaient être améliorés. Dans cet esprit, la Commission avait formulé au Cégep trois recommandations en vue de bonifier le programme.

En ce qui regarde la pertinence du programme, les deux actions entreprises par le Cégep répondent aux attentes de la Commission. En particulier, les démarches entreprises par le coordonnateur du Service de la formation continue auprès de la directrice du regroupement des garderies de la Montérégie devraient permettre de mieux structurer les liens que le Cégep établit avec les services de garde de sa région immédiate. Quant aux deux recommandations touchant la cohérence du programme, les modifications apportées aux cours, afin d'ajuster la formation intensive des élèves et leur permettre d'être en contact avec des enfants dès le début de leur formation, ainsi que les moyens mis en place

pour favoriser une meilleure concertation des enseignantes, et assurer ainsi une vision commune du programme et de ses exigences, s'inscrivent également dans l'esprit des recommandations.

La Commission estime que les améliorations apportées par le Cégep à la mise en oeuvre du programme *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant à une attestation d'études collégiales répondent aux attentes de la Commission au regard des trois recommandations qu'elle lui avait formulées. Il appartient maintenant au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu de veiller au maintien de la qualité de ce programme.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer